

Projet de règlement grand-ducal

portant sur l'accompagnement par entretiens personnalisés du candidat sollicitant la validation des acquis de l'expérience

Avis complémentaire du Conseil d'État

(21 novembre 2017)

Par dépêche du 20 octobre 2017, le Premier ministre, ministre d'État, a saisi le Conseil d'État d'amendements gouvernementaux au projet de règlement grand-ducal sous avis, élaborés par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

À chacun des amendements était joint un commentaire explicatif. Le dossier soumis au Conseil d'État comportait en outre une fiche financière, une fiche d'évaluation d'impact ainsi qu'un texte coordonné du projet de règlement grand-ducal sous rubrique intégrant les amendements proposés.

L'avis complémentaire de la Chambre des salariés concernant les amendements gouvernementaux mentionnés ci-dessus a été communiqué au Conseil d'État par dépêche du 14 novembre 2017.

Le texte des amendements n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Toutefois, à la lecture de l'article 1^{er} du texte coordonné, le Conseil d'État constate qu'une erreur matérielle s'y est glissée et demande d'écrire :

« Au sens du présent règlement, [...] ».

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 21 votants, le 21 novembre 2017.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Wivenes